

## investir dans un bien de fond du conjoint

Par **Im974**, le **27/02/2019** à **19:27**

bonjour,

je suis marié sous le régime de la communauté depuis juillet 2011 et mon épouse a reçu la maison familiale de ses parents en donation en décembre 2011.

ce bien lui appartient donc en propre.

nous envisageons de l'habiter en 2020 et voudrions y faire des travaux d'aménagement et de reconstruction.

comme nous ne voulons pas contracter un crédit et que j'ai plus d'épargne que mon épouse, ai-je le droit de financer les travaux de rénovation d'un bien qui ne m'appartient pas ?

ou est-ce à ma femme d'assumer seule les travaux en prouvant l'origine des fonds des travaux ?

Merci